



REMAUFENS INFOS

DECEMBRE 2012 **COMMUNE DE REMAUFENS**



Principales informations

Depuis mai 2012, le Conseil communal a :

- Accordé le droit de cité communal à : Madame Ajshe Alimi, Monsieur et Madame Bajram et Mevedete Halili et leurs enfants Festim et Enesa, Monsieur Isak Alimi.
- Pris acte de la décision du service de l'agriculture pour le paiement d'une subvention "Améliorations foncières" pour les travaux de Mology. Un montant de Fr. 195'000.— nous est accordé sur la base des devis déposés.
- Rencontré l'entreprise Ennova qui développe et construit des projets en lien avec les énergies renouvelables.
- Signé une convention avec la crèche "Roséhoux" à Vaulruz afin de compléter l'offre en places d'accueil.
- Adjugé à l'entreprise Grisoni-Zaugg SA à Bulle les travaux concernant l'aménagement de la route et du trottoir au Chemin des Prés.
- Réagi, par un courrier de désapprobation adressé à Madame Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat Directrice à la Direction de la santé et des affaires sociales, suite à l'annonce de la fermeture du site de Châtel-St-Denis de l'HFR.
- Signé une convention intercommunale à durée limitée avec les communes d'Attalens et Granges relative à l'accueil de nos 10 élèves de 3^{ème} primaire dans leur cercle scolaire.
- Pris connaissance de l'état des lieux de notre éclairage public et de la possibilité de faire des économies d'énergie en remplaçant les anciennes installations. Ce travail a été effectué par notre commission d'énergie en collaboration avec le Groupe E.
- Décidé de collaborer avec les communes d'Attalens, Bossonnens et Granges pour la mise en place d'un concept "Santé et sécurité au travail".
- Adjugé à l'entreprise François Bossel à Grattavache le goudronnage du Chemin de Rouvena.
- Adjugé à l'entreprise Pittet-Chatelan SA à Châtel-St-Denis le goudronnage de la place de parking de la salle polyvalente.
- Adjugé à l'entreprise A. Pilet SA l'installation d'un système de régulation de notre réseau d'eau potable.
- Exécuté les travaux de réparation de notre conduite d'eau potable pour la mise en décharge des eaux dans la chambre existante située à proximité de la déchetterie de Châtel-St-Denis.
- Pris acte de la décision de la Compagnie industrielle et commerciale du Gaz SA à Vevey de poser une conduite le long du Chemin de la Vignetta.



Principales informations (suite)

- Adjudgé à l'entreprise Aba-Geol SA l'étude pour la délimitation des zones S de protection du puits et des captages communaux à Mology.
- Décidé de procéder à la désaffectation des tombes échues dans les rangées A et B du cimetière afin de pouvoir faciliter la creuse en utilisant une pelle mécanique et pour permettre la mise en place d'une semelle pour les futures tombes qui seront placées à la ligne. La réorganisation complète se fera par étapes. Les avis de désaffectation seront publiés dans la Feuille Officielle, la presse locale ainsi qu'au pilier public.
- Participé au déjeuner organisé par le Ski-Club St-Bernard pour l'accueil des nouveaux habitants de notre Commune dans le cadre de leur manifestation de la "Nuit du Vin Cuit".
- Décidé de porter plainte pour vandalisme suite à de nouveaux dégâts sur les panneaux indicateurs situés sur la Route du Tatrel survenus durant le weekend du 15 et 16 septembre 2012.
- Donné son accord en vue d'une fusion des services sociaux de la Veveysse.
- Décidé de démolir la cabane de Mology ainsi que le bâtiment annexe. Ces infrastructures se trouvant dans le périmètre de la zone de protection rapprochée S2 de nos sources, le Conseil communal veut limiter au maximum le risque de pollution dans ce secteur.
- Effectué le contrôle de l'indication des prix dans les salons de coiffure, instituts de beauté et soins du corps, selon la demande du service de la police du commerce.
- Procédé à l'achat d'un véhicule pour la voirie, soit un pick-up Toyota Diesel 4 x 4 avec pont en alu de 2005.

Le Conseil communal a également préavisé favorablement la demande de patente concernant la reprise de l'épicerie villageoise par Monsieur Thyl Kohler, avec l'ouverture d'un magasin traiteur avec boissons alcooliques.

L'agence postale est ainsi à nouveau ouverte depuis le 6 novembre 2012.

Vous pouvez également y acheter les vignettes pour sacs poubelles.



Tarifs		
35 litres	Jaune	2.—/pce
60 litres	Vert	3.—/pce
110 litres	Bleu	4.—/pce



Le Conseil communal souhaite plein succès à la famille Kohler.

Thyl & Liliane Kohler - Au P'tit Mag - Place du Village 5 - magtraiteur@bluewin.ch

90 ans en 2012

Cette année quatre personnes, nées en 1922, ont fêté leur 90 ans soit :

- ❖ Madame Modestina JOMINI le 7 juillet
- ❖ Monsieur Armand TACHE le 26 août
- ❖ Monsieur Henri PARADIS le 9 novembre
- ❖ Madame Julia GREMION le 21 novembre



En collaboration avec le Conseil de Paroisse, le Conseil communal leur a remis un présent de leur choix à cette occasion.

Nous leur souhaitons nos meilleurs vœux de bonheur et santé pour la suite.

Quelques rappels...

L'utilisation des bornes hydrantes est strictement interdite à l'exception des sapeurs-pompiers et du personnel communal dans l'exercice de leur fonction. Celles-ci ne doivent en aucun cas être utilisées pour remplir des piscines ou pour toute autre utilisation par des privés.



Il est interdit de stationner avec votre véhicule devant l'entrée du bâtiment de la Banque Raiffeisen sur la Place du Village. Des places de parc se trouvent à quelques mètres de là. La Police de Proximité effectuera des contrôles.

Calendrier des votations 2013

Votations fédérales les 3 mars, 9 juin, 22 septembre et 22 novembre 2013.

Il est si facile de voter

Pour le vote anticipé, l'enveloppe, munie de votre signature manuscrite, doit parvenir au Secrétariat communal ou être déposée dans la boîte aux lettres au plus tard jusqu'à 10h00 le dimanche du scrutin.

Le bureau de vote est ouvert le dimanche entre 11h00 et 12h00.



Ecoles

Organisation des classes 2012-2013

1 ^{ère} et 2 ^{ème} enfantine	Annelise Nicolet	
1 ^{ère} et 2 ^{ème} enfantine	Pauline Torche et Mireille Pauchard	
1 ^{ère} primaire	Patricia Jaquier	
2 ^{ème} primaire	Stéphanie Oberson	
3 ^{ème} primaire	Marie-Pierre Rutscho, Marc Andrey et Xavier Torche à Attalens	
4 ^{ème} primaire	Gaëlle Mele Beney	
5 ^{ème} - 6 ^{ème} primaire	Annie Reutenauer	

Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Patricio Herrera au sein de la commission scolaire. Madame Caroline Brandt Häfeli la rejoindra également à partir du 1^{er} janvier 2013.

Nous les félicitons chaleureusement pour leur nomination et leur souhaitons plein succès dans l'exercice de cette fonction.

Vacances de Noël du lundi 24 décembre 2012 au vendredi 4 janvier 2013.

Vacances de Carnaval du lundi 11 février au vendredi 15 février 2013.

Vacances de Pâques du vendredi 29 mars au vendredi 12 avril 2013.

L'année scolaire 2012-2013 se terminera le vendredi 5 juillet 2013.

Le Conseil communal rappelle qu'il est strictement interdit de s'arrêter le long de la route devant le bâtiment scolaire pour y déposer les enfants. La police effectuera des contrôles.

Subsides maladie

Subsides pour la réduction des primes d'assurance-maladie

L'Etat accorde aux assurés et aux familles de condition économique modeste des subsides destinés à la réduction des primes. La qualité d'ayant droit est examinée dès que toutes les données sont complètes et toutes les pièces produites. Une fois remplie la demande doit être remise au Conseil communal **au plus tard jusqu'au 31 août 2013. Elle doit être accompagnée de la police d'assurance-maladie valable au 1^{er} janvier 2013** pour chaque personne mentionnée sur la requête.

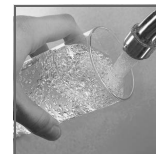


Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès du Conseil communal.

Le nouveau formulaire de demande de réduction des primes et la marche à suivre sont disponibles sur notre site www.remaufens.ch - Formulaires et documents

Information sur la qualité de l'eau potable de Mology

En raison des travaux de remplacement de notre conduite de transport et d'équipement du nouveau puits à Mology, dès le vendredi 31 août 2012, l'approvisionnement de notre réseau d'eau potable a été assuré par l'AVGG. Le traitement par chloration a donc été interrompu durant cette période.



Depuis début décembre, l'eau de nos sources alimente à nouveau le village. Le traitement par chloration devra être poursuivi jusqu'à l'installation d'un système de désinfection par UV. L'eau reste bien entendu parfaitement consommable.

Modification de votre système de chauffage

La procédure de demande de permis pour les installations de chauffage :

- La mise en place d'une **nouvelle installation** de chauffage doit faire l'objet d'une **procédure ordinaire** de demande de permis de construire.
- Le **changement d'un système de chauffage**, par exemple le remplacement d'une chaudière fonctionnant au mazout par un autre système (gaz, PAC...) est soumis quant à lui à une **procédure simplifiée**.

Vous trouverez toutes les informations à ce sujet ainsi que les documents à télécharger sur notre site : www.remaufens.ch - Administration - Constructions

Astuces énergétiques



Ordinateurs : éteignez vos écrans

Les écrans des ordinateurs consomment beaucoup d'électricité. Afin de réduire sensiblement la consommation, éteignez-les complètement quand ils ne sont pas utilisés. Par ailleurs, les écrans de veille consomment beaucoup trop d'énergie.

Appareils électroménagers : coupez en mode veille

En Suisse la consommation en mode veille représente environ 400 GWh, soit environ 15% de la consommation du courant d'un ménage. Utilisez des prises multiples à interrupteurs pour couper l'alimentation des appareils.

Vaisselle : évitez de la faire à la main

Faire la vaisselle à la main nécessite en moyenne 30 litres d'eau. Les lave-vaisselle les plus économiques ne consomment que 12 litres. Remplir au maximum la machine permet de réaliser une économie d'énergie importante. Avec un appareil moderne, le prélavage de la vaisselle est inutile lorsqu'elle est modérément sale. Les programmes économiques permettent également d'économiser beaucoup d'eau et d'énergie.



Astuces énergétiques

Vente de sapins de Noël

Cette année, vous avez la possibilité d'acheter votre sapin de Noël le

Samedi 15 décembre 2012 dès 13h00
dans le cadre du Marché de Noël
à la salle polyvalente de l'école à Bossonens



Chômage

Depuis le 12 novembre 2012, les personnes résidant dans le canton de Fribourg doivent s'adresser à l'office régional de placement (ORP) de leur district pour s'inscrire au chômage. L'inscription au chômage dans les ORP fait suite à l'adoption du règlement sur l'emploi et le marché du travail (REMT) par le Conseil d'Etat, texte entré en vigueur le 1^{er} août de cette année.

ORP Sud, District Veveyse
 Route de Vevey 25
 1618 Châtel-St-Denis
 Tél. : 026 305 96 12

 orc@fr.ch

Divers

Ouverture de la déchetterie

du 16 octobre au 14 avril

mercredi de 13 h 30 à 15 h 00

et de 17 h 30 à 18 h 30

samedi de 10 h 00 à 12 h 00

Secrétariat communal

mardi de 13 h 00 à 17 h 00

mercredi de 17 h 00 à 18 h 30

vendredi de 13 h 00 à 17 h 00

fermé du 24 décembre au 4 janvier

Le Conseil communal tient à remercier toutes celles et ceux qui ont donné de leur temps et leur compétence pour la bonne marche de notre communauté en 2012 et vous souhaite de

Joyeuses fêtes et

une Bonne Année 2013

